

**COMMUNIQUE : MISE A JOUR DU CONTRAT DE LIQUIDITE AVEC LA
SOCIETE ODDO BHF SCA**

La société SAVENCIA SA et la société ODDO BHF SCA ont conclu un nouveau contrat de liquidité remplaçant le précédent contrat qui liait les deux sociétés depuis le 3 mai 2007.

Ce nouveau contrat est établi suite aux évolutions de la réglementation relative aux contrats de liquidité et notamment à la décision AMF n°2018-01 du 2 juillet 2018. Il a été signé le 21 novembre 2019 et a pris effet rétroactivement au 2 janvier 2019.

Ce contrat porte sur les actions ordinaires SAVENCIA (code ISIN n°FR0000120107). La plateforme de négociation sur laquelle les transactions seront effectuées est Euronext Paris.

Les situations ou conditions conduisant à la suspension ou à la cessation du contrat sont les suivantes :

- L'exécution du contrat est suspendue :
 - o dans les conditions visées à l'article 5 de la décision AMF susvisée,
 - o en cas d'interruption de la cotation des actions SAVENCIA par décision du marché Euronext Paris,
 - o à chaque fois que le cours de l'action SAVENCIA se trouvera au-dessus du prix d'achat maximum autorisé,
 - o à la demande de SAVENCIA SA sans justification.
- Le contrat pourra être résilié :
 - o à tout moment et sans préavis à l'initiative de SAVENCIA SA, en cas de clôture du compte de liquidité,
 - o à tout moment avec un préavis de deux semaines à l'initiative d'ODDO BHF,
 - o si ODDO BHF SCA n'est plus déclaré et/ou listé comme *liquidity provider* sur les titres de SAVENCIA SA.

A la date d'effet du contrat les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- nombre d'actions détenues : 10 531
- solde en espèces du compte de liquidité : 280 945,09€